



Après s'être désolidarisé, il emet des chèques

Par **manangie**, le 17/12/2012 à 18:53

Bonjour,

Mon ex compagnon dont je suis séparée depuis un an demi avait pensé à se désolidariser du compte-joint.

Plutôt rassurant!

Or il a émis une série de chèques sans provision qui ont pour effet de me mettre interdit bancaire!

Je veux connaitre mon recours!

Il est sensé avoir rendu ses moyens de paiement et ne pas avoir droit de se servir de ce compte normalement, n'est-ce pas ?

Je voudrais savoir si je peux me retourner contre lui...

Porter plainte.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **amajuris**, le 17/12/2012 à 20:17

bjr,

sauf qu'apparemment il n'a rien fait, vous pouvez vous aussi demander à vous "désolidariser" donc le compte joint existe toujours.

vous pouvez vous retourner contre votre ex-ami pour qu'il vous rembourse les sommes que

vous devrez remboursé.
ou alors vous faites comme lui et vous ne payez rien.
cdt